

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

POUR LES EFFETS PERSONNELS

- Document justifiant votre séjour « de plus d'un AN » hors Martinique (factures, contrat de travail)
- Inventaire détaillé, chiffré, totalisé, daté et signé
- Avis de mutation (signé et tamponné) ou
- **Certificat de changement de résidence fiscale que vous devez effectuer sur « impot.gouv »**
- **Dernier avis d'imposition sur le revenu**
- Demande d'admission en franchise
- Photocopie lisible de votre pièce d'identité
- Justificatif d'adresse à l'arrivée moins de 3 mois (bail, assurance, factures) ou Attestation d'hébergement avec une copie de facture EDF, téléphone, et une copie de la pièce d'identité de celui ou celle qui vous héberge)
- Le document de procuration CERFA 10070*02 (déclaration d'entrée en franchise)
- La déclaration sur l'honneur de non exportation des produits prohibés (convention de Washintong)

POUR LES VEHICULES

DOCUMENTS A AJOUTER A LA LISTE PRECEDENTE :

- Carte grise originale :
Si vous n'êtes pas le propriétaire principal il nous faut la copie du livret de famille acte de mariage ou certificat de concubinage officiel ainsi que la copie de la pièce d'identité du conjoint,
Dans le cas ou la carte grise est au nom d'une société de crédit il faut l'autorisation d'exportation du VL délivrée par cette société)
- Attestation d'assurance (carte verte)
- Certificat de situation administrative (non gage ou gage) datant de moins d'1 mois (Délivré par le préfecture ou sur le site suivant :
(http://www.interieur.gouv.fr/rubriques/b/b8_teleservices/new_telecarte_grise)
Pour le véhicule gagé : l'autorisation d'exportation du VL délivrée par la société de crédit.
- Demande d'admission en franchise pour le VL
- Déclaration de valeur du véhicule

****TRES IMPORTANT****

Pour tout document manquant à cette liste, merci de nous transmettre la facture de frêt pour le calcul des taxes.

Tous les frais de stationnement et de surestaries engendrés pour retard de document ou dossier incomplet, seront à votre charge.